

## **Séance du 16 octobre 2008**

Nombre de membres titulaires en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 27

Date de convocation : 9 octobre 2008

votants : 23

L'an deux mille huit, le seize octobre à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

### **Etaient présents :**

M. Bernard Marin, président, Mrs. Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Isabelle Bourdis, Patrick Bornens, Bernadette Cathelin, Marie André Colléon, Michel Ducros, Jean Pierre Forestier, Garnier Henri, Jean Pierre Ginet, Robert Ginet, Yves Grange, Ferdinand Grillet, André Ortolland, André Picon, Patrick Pivot-Taffut, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Christian André, Jean Leblond, Christophe Marlière, Dominique Sardet, délégués suppléants avec voix délibératives,

Mmes et Mrs Odile Gathelet, Jean Pierre Germain, Denis Mathieu, Jean Claude Miguet, délégués suppléants sans voix délibératives.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Il est fait observé que le renouvellement du contrat du conseiller technique pour le développement économique et le renouvellement des conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales n'étaient pas à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Monsieur le président explique que la C.A.F. demandait un retour dans des délais très courts et propose de mettre à l'ordre du jour de la présente réunion le renouvellement du contrat du conseiller technique.

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

- Renouvellement du contrat du conseiller technique pour le développement économique
- Attribution d'une bonification indiciaire pour des fonctions d'encadrement
- Approbation du choix de l'entreprise pour la construction de la liaison des réseaux d'assainissement de La Biolle et Grésy-Sur-Aix.

### **CONTRAT A DUREE INDETERMINEE POUR LE CONSEILLER TECHNIQUE EN Développement économique**

Monsieur le président déclare que la délibération portée au registre pour la réunion du 18 septembre 2008 sur le même objet et annulée, le débat n'ayant pas eu lieu, et sera remplacée par la présente.

Il rappelle que par délibération du 20 juin 2002 il a été créé un poste à temps non complet de conseiller technique pour le développement économique. Le 1<sup>er</sup> août 2002 ce poste a été pourvu par l'embauche de monsieur Robert Fleuret au terme d'un contrat établi sur la base de l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Ce premier contrat d'une durée de trois ans a été renouvelé à son terme pour une durée identique.

La loi du 26 juillet 2005 stipule que les agents qui ont bénéficiés d'un contrat à durée déterminée pendant six ans consécutifs ne peuvent être reconduits que par décision expresse et par un contrat à durée indéterminée sans autres modifications des termes du contrat.

Au terme du débat il est procédé à un vote ; le contrat à durée indéterminée intervenu avec monsieur Robert Fleuret pour le poste de conseiller technique en développement économique, avec effet au 1<sup>er</sup> août, est approuvé par 12 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions.

## **RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES**

Ce service est assuré par le SITO A – Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais - qui effectue pour 38 communes, soit 46 000 habitants, la collecte des ordures ménagères déposées dans les conteneurs ainsi que la gestion des bacs de tri et des déchetteries. L'incinération est assurée dans une usine du SILA en Haute Savoie.

Toutes les communes du canton ont été destinataires d'un exemplaire de ce rapport concernant l'exercice 2007. Monsieur le président invite monsieur André Berthet, président du SITO A, à présenter ce rapport.

La collecte des 4 000 bacs roulants, 257 Kg par habitant pour l'année.

La collecte sélective par apport volontaire dans les gros conteneurs, 3 142 Tonnes recyclables.

Des bacs pour la reprise des textiles sont progressivement mis en place depuis septembre 2007.

Les déchetteries, 180 Kg par habitant pour l'année.

Mis en place de bennes pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques "D3E"

Les déchets non ménagers (déchets des professionnels) : 541 m<sup>3</sup> déposés en 2007, facturés 7 € le ½ m<sup>3</sup>

Quai de transfert et éventuellement de compactage à Rumilly pour les Déchets Industriels Banals, "D.I.B." 2 100 tonnes de D.I.B. compactés ont été acheminées au Centre de Stockage de Déchets Ultimes à Lyon Satolas.

Mise en place d'une collecte des papiers dans les administrations et les écoles.

Valorisation des gravats : en 2007, 10 033 tonnes concassés sur la plateforme de Rumilly et réutilisés.

Co-compostage en collaboration avec 18 exploitations agricoles : 3 068 Tonnes de végétaux.

L'usine du SILA a incinéré 11 840 tonnes d'ordures ménagères, 2 412 tonnes de boues de la station d'épuration de Rumilly et 367 tonnes de déchets des supermarchés, produisant de l'électricité et de la chaleur pour alimenter le réseau urbain de la commune de Seynod.

Le coût du service pour la communauté de communes du canton d'Albens s'élève à 541 181 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport du SITO A sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2007.

## **REGLEMENT ET CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE C. MONTILLET**

Monsieur le président donne lecture du règlement d'utilisation du gymnase et présente la convention à intervenir avec les utilisateurs, le collègue Jaques Prévert et les associations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver les termes du règlement d'utilisation du gymnase Carole Montillet
- approuver les termes de la convention avec le collègue Jacques Prévert et autoriser monsieur le président à la signer
- approuver les termes de la convention avec les associations et autoriser monsieur le président à la signer avec toutes les associations qui demandent de pouvoir utiliser le gymnase pour leurs activités.

## **CONVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE Avec Savoie biblio**

Monsieur le président donne lecture du courrier de monsieur Hervé Gaymard, président du Conseil Général de la Savoie et président de l'Assemblée des pays de Savoie, exposant que les

deux départements ont confié à Savoie bibio, organisme de l'Assemblée de Savoie, la mise en œuvre du développement de la lecture publique pour la période 2008-2012.

Après avoir entendu lecture de la "convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique", proposée par l'Assemblée de Savoie et se substituant à la convention passée avec le Conseil Général,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter les termes de la "convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique"
- autoriser monsieur le président à signer cette convention avec l'Assemblée des pays de Savoie.

### **REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE SUIVI DU C.D.R.A.**

Pour l'animation et le suivi du Contrat de Développement Rhône-Alpes des commissions composées d'élus et de techniciens ont été mises en place par thématique. Suite à la dernière élection il convient de désigner de nouveaux délégués.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- commission agriculture et développement rural : messieurs Henri Garnier et Jean Calloud
- commission tourisme et culture : messieurs Jean François Braissand et Jean Pierre Forestier
- commission foncier et habitat : messieurs Jean Pierre Ginet et Dominique Sardet
- commission économie, commerce et ressources humaines : messieurs Christophe Marlière et Jean Leblond.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA SEM AGRICULTURE ENVIRONNEMENT**

La Société d'Economie Mixte assure le suivi agronomique des boues des stations d'épuration.

A ce titre la communauté de communes est invitée à désigner un représentant à son conseil d'administration.

A l'unanimité, monsieur Jean François Braissand est choisi pour représenter la communauté de communes au conseil d'administration de la SEM Agriculture Environnement.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN D'AVENIR JEUNES**

L'association AVENIR JEUNES d'Aix les Bains, qui œuvre également pour l'insertion professionnelle et sociale dans les cantons voisins, assure une permanence hebdomadaire sur le canton d'Albens dans le cadre du centre social ADACA.

Le canton est sollicité pour désigner un représentant au sein de l'association.

Monsieur Christian ANDRE est désigné pour représenter le canton d'Albens au sein de l'association AVENIR JEUNES.

### **AVENANT AU CONTRAT DE NETTOYAGE DU GYMNASSE**

Au terme d'un marché à procédure adaptée il a été attribué en septembre dernier à l'entreprise Tarency Nettoyage un marché pour le nettoyage du gymnase Carole Montillet pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juin 2011.

La mise en service des nouveaux locaux du gymnase a fait apparaître la nécessité d'élargir cette prestation de la manière suivante : - lavage des vitres à raison de 2 heures par mois

- aspiration des tapis de la salle de gymnastique pour 4 heures supplémentaires par mois
- lavage du sol non couvert de la nouvelle salle pour 4 heures supplémentaires par mois

Monsieur le président propose un avenant n° :1 au marché de l'entreprise Tarency Nettoyage pour un montant de 250 € hors taxes par mois commémunération de ces prestations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter l'avenant n° : 1 au marché de l'entreprise de nettoyage du gymnase Carole Montillet pour assurer les prestations supplémentaires
- autorise monsieur le président à signer cet avenant qui porte le montant du marché de l'entreprise Tarency Nettoyage, pour trente trois mois, à 56 760 € hors taxes.

### **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE LA GRANDE SALLE DU GYMNASSE**

Les usagers de la grande salle du gymnase ont parfois indiqués que l'éclairage de la grande salle leur paraissait insuffisant. Suite à la demande de l'association du Hand Ball des mesures de luminosité ont été faites en plusieurs points de la salle confirmant que l'éclairage est très en dessous du seuil demandé pour cette discipline.

L'entreprise titulaire du marché de travaux d'extension du gymnase a établi une estimation des travaux à réaliser.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage de la grande salle du gymnase
- d'accepter le coût estimé de ces travaux pour un montant de 8 683,08 € hors taxes
- de solliciter l'aide du Département au titre du FACESSE
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans perdre le bénéfice de celle-ci.

### **AMELIORATION DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES**

Les agents des services techniques disposent de locaux mis à disposition par la commune de Mognard. Il s'agit du garage et du préau de l'ancienne école. Ces locaux n'ont pas fait l'objet de travaux et le personnel ne dispose que de sanitaires sommairement réaménagés et n'a ni salle ni vestiaires. En attente de nouveaux locaux correspondants mieux aux besoins des agents, monsieur le président propose l'acquisition d'un bungalow permettant d'avoir des sanitaires avec une douche et une petite pièce chauffée pouvant servir de vestiaires et de salle pour le repas pour les agents qui restent sur place à midi. Monsieur Jean François Braissand, vice président chargé des services techniques qui a étudié cette solution avec la commission "services techniques et travaux" expose que la dépense pourrait se situer à 10 000 € hors taxes environ pour une surface totale de 20 mètres carrés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'acquisition d'un bungalow aménagé pour les services techniques
- dit que le montant de la dépense hors Fond de Compensation de la TVA sera couvert par une participation égale de chacune des six collectivités qui utilisent ce service, les communes de Mognard, Epersy, St Ours, St Girod, St Germain et la communauté de communes.
- autorise monsieur le président à consulter les fournisseurs et à procéder à l'acquisition dans le cadre de l'autorisation permanente de signer les marchés d'un montant inférieur à 15 000 € hors taxes, qui lui a été donnée par délibération du 22 mai 2008.

### **ASSAINISSEMENT ; LIAISON ENTRE LA BIOLLE ET GRESY SUR AIX**

#### **Marché de travaux pour le réseau de transport**

Au terme de la consultation, selon la procédure de l'appel d'offres restreint, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 octobre pour arrêter son choix de l'entreprise qui réalisera la construction du réseau de transit des eaux usées entre La Biolle et Grésy Sur Aix ainsi que la démolition de la station d'épuration de La Biolle.

Après avoir entendu le rapport du maître d'œuvre, le conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve le choix du groupement d'entreprises Sassi BTP et S.A.T.P. ayant, les deux, leur siège à Rumilly, pour la réalisation des travaux de démolition de la station d'épuration de La Biolle et la construction du réseau de transit entre La Biolle et Grésy Sur Aix
- retient la solution de base qui prévoit un réseau tout en fonte
- autorise monsieur le président à signer le marché avec le groupement d'entreprises Sassi BTP / S.A.T.P. pour un montant hors taxes de 912 697 €uros

### **COMMISSION PETITE ENFANCE ET COMMISSION JEUNESSE**

Il a été créé en début de mandat une "commission jeunesse et petite enfance". Il apparaît que cette commission doit travailler sur de nombreuses questions concernant ces deux domaines, qu'elle compte un nombre important de délégués (19) et que son fonctionnement est difficile ce qui réduit son efficacité. Monsieur le président propose de scinder cette commission en deux, une commission jeunesse et une commission petite enfance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- déclare accepter le principe de remplacer la "commission jeunesse et petite enfance" par une "commission jeunesse" et une "commission petite enfance"
- dit que les membres de ces deux commissions seront ceux qui ont été retenus au cours de la réunion du conseil du 22 mai 2008, le président de la commission, au cours de sa prochaine réunion, invitera chacun à choisir l'une ou / et l'autre commission, le conseil validera ensuite cette répartition.

### **ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION INDICIAIRE**

Monsieur le président expose que le décret 2006-779 du 3 juillet 2006 porte attribution d'une bonification indiciaire pour les agents titulaires ayant un emploi auquel est attaché une fonction de direction ou d'encadrement.

Par délibération du 21 juin 2007 le conseil avait décidé d'attribuer cette bonification aux trois éducatrices de jeunes enfants titulaires qui assurent chacune la direction d'une structure d'accueil de la petite enfance.

Depuis la dernière rentrée scolaire la direction de la quatrième structure d'accueil, le multi accueil de St Germain, est assurée par une éducatrice de jeunes enfants titulaire qui peut prétendre à cette bonification indiciaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- il est accordé la bonification indiciaire de 15 points à chacune des éducatrices de jeunes enfants qui assurent la direction d'une structure d'accueil de la petite enfance
- cette décision s'applique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au profit de l'éducatrice qui a pris la direction du multi accueil de St Germain à cette date.